

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2007

- : - : - : - : - : -

Étaient présents :

Mr Alain MÉTRAL, Maire
Jean-Yves LEMÉTAYER, André SIMON, Béatrice CAUCHY,
Élisabeth LEGRAND, Jean-Claude LEPAON, Claude DUGUEY,
Adjoints.
Thérèse VIDON, Michel MADORÉ, Dany DAVID, Gilles LECLERC,
Jean-Pierre RUAULT, Daniel CAILLOT, Josiane MARAIS, Mireille
BRAJON, René GROULT, Jean-Michel HEC, Michel CHAIGNON,
Patrice LERÉVEREND, Conseillers et Conseillères Municipaux.

Étaient absents :

Catherine POIROT (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Christian
COURSIN (procuration à Daniel CAILLOT), Évelyne DOINEIL
(procuration à Jean-Claude LEPAON), Dominique BRALEY
(procuration à Michel MADORÉ), Paulette LEMARIGNER
(procuration à Béatrice CAUCHY), Françoise GRAMMARY
(procuration à André SIMON), Sophie MARTIN (procuration à
Élisabeth LEGRAND), Annick LAMAZURE (procuration à Alain
MÉTRAL)

Secrétaire de séance : E. LEGRAND
Assistée de Florence FISCHER, Directrice de Cabinet.

Date de convocation : 16 Mai 2007

Date d'affichage : 05 Juin 2007

Avant d'ouvrir la séance, Mr Alain MÉTRAL, Maire, demande à l'assemblée municipale de retirer de l'ordre du jour la question suivante :

- « Cession d'une parcelle à Mme Bessagnet. »

Puis, le Maire présente la liste préparatoire des 9 jurés des assises pour la session 2007. La procédure informatisée de tirage s'est faite publiquement en présence de Mr le Maire et Messieurs MADORÉ, HEC conseillers municipaux, ainsi que Mesdames LAURENCE et FESSOL, agents administratifs.

Les noms des personnes sont les suivants :

- Georges FOUCHARD
- Vincent FOUCHER
- Bruno HAREL
- Olivier LE BERRE
- André LEBATTEUX
- Gisèle LEDORMEUR épouse LECOCQ
- Olivier REMIGEREAU
- Denise RENÉE épouse MENANT
- Jeanne VITARD épouse GOHIER

A l'unanimité, l'assemblée municipale approuve ce tirage.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 MARS 2007

Ce compte rendu est voté à l'unanimité. Cependant, Mr CHAIGNON demande d'y préciser : « Compte tenu de l'absence de documents, lors du débat d'orientation budgétaire, le groupe de l'opposition a été conduit, dans cette logique, à voter contre le budget 2007 ».

2 – CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de créer un poste d'agent non titulaire saisonnier pour une durée d'un mois pendant la période des congés d'été. Cet agent sera affecté au service des ateliers.

3 – RÉFORME STATUTAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : AVANCEMENT DE GRADE

Conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité a fixé les « ratios promus, promouvables » pour l'avancement de grade de ses agents.

Le comité technique paritaire a donné un avis favorable le 27 avril 2007 au tableau d'application suivant :

- Adjointes administratifs territoriaux	100 %
- Rédacteurs territoriaux	50 %
- Adjointes territoriaux d'animation	100 %
- Assistants territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	50 %
- Adjointes territoriaux du patrimoine	100 %
- Assistants territoriaux qualifiés de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	50 %
- Auxiliaires de puériculture territoriales	100 %
- Educateurs territoriaux de jeunes enfants	50 %
- Puéricultrices territoriales	50 %
- Opérateurs APS	100 %
- Educateurs APS	50 %
- Adjointes techniques territoriaux	100 %
- Agents de maîtrise territoriaux	100 %
- Techniciens supérieurs territoriaux	50 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (par 22 voix pour et 5 abstentions) ce dispositif.

4 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mr MÉTRAL précise : « Le 23 janvier 2007, l'assemblée municipale a décidé d'autoriser le Maire à engager une procédure d'enquête publique pour modifier le Plan Local d'Urbanisme, exécutoire depuis le 12 février 2006. En effet, ce document a fait apparaître des difficultés d'application notamment pour la réalisation des vérandas ».

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 mars au 4 avril 2007 et de l'avis favorable motivé du Commissaire Enquêteur, l'assemblée municipale décide à l'unanimité (22 voix pour et 5 abstentions) de donner un avis favorable pour la modification du Plan Local d'Urbanisme ».

5 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.A.S.L..

L'assemblée municipale décide à l'unanimité d'accepter les deux modifications des statuts de la C.C.A.S.L. portant sur :

- La compétence supplémentaire 3 : «Promotion et développement de la recherche»
- La compétence optionnelle 4 : «Compétence culturelle»

6 – COMMUNICATIONS DIVERSES

Il a été remis à chaque conseiller municipal :

- La décision n°23 prise le 20 avril 2007 portant sur le montant de la caution relative à la location des salles des fêtes.
- La décision n°24 prise le 23 avril 2007 portant sur la signature d'une convention permettant de mettre en œuvre un « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ».

- Le courrier en date du 11 mai 2007 – Elections Législatives : désignation des assesseurs.
- Les comptes-rendus des bureaux municipaux en date des 26 avril et 10 mai 2007
- Une invitation au concert de l'Orchestre Philharmonique d'Agneaux.
- Une invitation à la découverte du Café-Théâtre sortie à Paris le Samedi 30 juin 2007.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,

A. MÉTRAL